



144 bd de la villette 75019 PARIS
Contact : 06 88 06 73 34 -contact@sud-protectionsociale.org

Retraites : le projet du gouvernement n'est ni amendable ni négociable ! Exigeons son retrait !

Passant outre le refus massif de cette réforme, le projet de loi sur les retraites va être soumis au parlement à partir du 7 septembre. Toutes les organisations syndicales appellent à la grève et à manifester contre un projet particulièrement régressif.

Depuis 1993, d'attaques en contre-réformes, les régimes de retraites sont mis à mal pour les salariés du privé comme du public, entraînant une baisse des pensions en moyenne de 20% ;

Ce n'est pas encore suffisant pour le gouvernement et le patronat qui veulent faire sauter le verrou de l'âge légal de 60 ans et allonger encore davantage le nombre d'annuités nécessaires sans décote. Le passage à 62 ans n'est sans doute qu'une première étape. Il suffira probablement, à l'avenir, de faire voter un amendement à la sauvette pour passer à 63, 64 ou 65 ans !

Si ces mesures étaient adoptées, elles diminueraient encore un peu plus le montant des retraites pour beaucoup de salariés.

Aujourd'hui, plus de 50% des « retraitables » ne sont plus au travail à cause du chômage ou de l'invalidité. Retarder l'âge légal ne changera rien, sauf un abaissement de leur niveau de pension.

Quant à la pénibilité, elle ne serait reconnue qu'au cas par cas ... pour les salariés déjà invalides !

Si tous les salariés sont frappés, les femmes le seront davantage, car bien souvent, elles ont suspendu leur carrière pour élever leurs enfants (congé parental, disponibilité...) et ont eu recours au temps partiel.

Suivre les autres pays européens ?

certes, comme le dit le gouvernement au sujet de l'âge minimum d'ouverture des droits à la retraite, « en Allemagne, au Danemark, en Espagne ou encore aux Pays-Bas, il s'élève à 65 ans et il sera bientôt fixé à 67 ans », mais il ment par omission en ne citant pas les échéances de ces contre-réformes annoncées en Europe : les 67 ans sont pour 2025 en Espagne et aux Pays-Bas, 2027 pour le Danemark, 2029 pour l'Allemagne, et les 68 ans pour 2046 au Royaume-Uni.

Et surtout, il est possible de partir plus tôt au bout d'un certain nombre d'années de cotisation : ainsi, un Allemand part à 63 ans s'il a cotisé 35 ans

C'est le régime par répartition qui est menacé !

En réduisant massivement le montant des pensions, gouvernement et patronat veulent « encourager » les salariés (ceux qui en ont les moyens !) à souscrire des contrats de retraites complémentaires auprès des assurances privées, rompant ainsi avec la logique de solidarité intergénérationnelle des retraites par répartition et accroissant ainsi les inégalités sociales.

Avec la crise financière, la capitalisation a eu des effets dévastateurs sur le montant des retraites américaines et anglaises. Ne laissons pas les boursicoteurs jouer avec nos futures retraites et s'enrichir sur notre dos !

Rappelons le couperet de la décote qui au fur et à mesure de l'augmentation des annuités s'accroît ! Pour chaque année manquante, c'est 5% de la pension qui sera amputée. Il faudra atteindre 67 ans pour ne plus être pénalisés.

C'est la crise ?

Il n'y a plus d'argent pour la protection sociale, pour les services publics, pour l'État, pour rien... ?

C'est l'idée qu'on veut nous imposer pour justifier le serrage de ceinture imposé au plus grand nombre. Les gouvernements, progressivement, ont privé l'État de moyens et donc de possibilités d'intervention. Les recettes de l'État ont culminé à 22,5% du PIB en 1982, puis baissé progressivement (20,6% en 1999). Et Nicolas Sarkozy en a accéléré la baisse avec ses cadeaux aux plus riches : ces recettes ne représentent plus que 15,1 % de la richesse nationale. Les baisses d'impôt portent principalement sur les impôts les plus justes, et notamment les impôts progressifs.

La défense des retraites passe aussi par la défense de l'emploi et des salaires !

La baisse de la part des salaires dans la richesse produite (-10% depuis 1983),

l'augmentation du chômage et la précarisation des emplois réduisent d'autant les ressources des régimes de retraite.

Pour stopper cette dérive, la mobilisation unitaire s'impose !

SUD revendique notamment:

- Le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.
- La suppression de la décote.
- L'indexation des retraites sur le salaire des actifs.
- L'intégration de toutes les primes, intéressement au salaire de base.
- Le retour à 37,5 annuités pour tous privé et public.
- Le relèvement du taux de la cotisation dite patronale.

Arrêter les régressions, améliorer les retraites, aller vers l'égalité hommes-femmes, c'est possible, à condition de s'attaquer aux racines du problème, par le partage des richesses, la création d'emplois stables notamment dans la protection sociale et l'augmentation générale des salaires

LE 7 SEPTEMBRE TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION POUR LES RETRAITES, L'EMPLOI ET LES SALAIRES

Un mouvement de grève aussi puissant soit-il d'une seule journée sera insuffisante pour obtenir satisfaction. SUD appellent les salariés à se réunir et à préparer un mouvement durable jusqu'au retrait du projet gouvernemental. Au-delà des retraites, défendons un modèle de société plus solidaire.